

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 39
Votes exprimés : 39
POUR : 39
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
28 mai 2024
Date d'affichage :
28 mai 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKPEY - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN - Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT - Claudine MANIGault - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES - Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS - Christophe CHEYSSON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN -
Absents excusés : Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Philippe LARDIN - Sylvie CHARPIGNON -
Absents : Hervé PASCAULT - Pierre-Yves ROY - Evelyne CALLEJA - Bertrand LEBLANC - Catherine VERNEAU - Claude CATRIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**TRAVAUX DE VOIRIE SOUS MANDAT
PROGRAMME 2024
CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES**

Monsieur Jean-Michel SABAN, Vice-Président, explique qu'en 2024, la Communauté de Communes a été sollicitée par 10 communes pour réaliser des travaux de voirie, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Il s'agit des communes de ANNOUX, CENSY, CHATEL GERARD, GRIMAULT, MARMEAUX, MOLAY, MONTREAL, SAINTE COLOMBE, SANTIGNY, SAVIGNY EN TERRE PLAINE.
Les montants estimatifs des travaux, avant la révision contractuelle, s'élèvent à 83 870.59 € HT (soit 100 644.71 € TTC).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

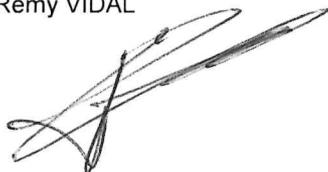
ACCEPTÉ la demande des communes de ANNOUX, CENSY, CHATEL GERARD, GRIMAULT, MARMEAUX, MOLAY, MONTREAL, SAINTE COLOMBE, SANTIGNY, SAVIGNY EN TERRE PLAINE pour réaliser des travaux de voirie.

ACCEPTÉ de passer des conventions de mandat avec les dites communes, pour les travaux de voirie réalisés pour leur compte dans le cadre du programme de travaux de voirie 2024.

AUTORISE le Président à signer ces conventions et toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 07/06/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 06/06/2024

Application agréée E-legalite.com